

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE

jeudi 05 novembre 2020, 12h30, TEAMS

Présents : Juan Antonio AGUILAR SANCHEZ, Yannick ALLARD, Glenn BARNICH, Nicolas CHAMEL, Stéphane CLEMMEN, Alexia CORRADINI, Gilles DE LENTDECKER, Pierre DESCOUVEMONT, Pierre GASPARD, Samara HUSSAIN, Alain JORISSEN, Bilal KOSTET, Laura LOPEZ HONOREZ, Patricia Maria LOSADA PEREZ, Iona Codrina MARIS, Bortolo MOGNETTI, Ismaël LAHMAID, Louis MOUREAUX, Simone NAPOLITANO, Antoine PASTERNAK, Nicolas POSTIAU, Dimitri POURBAIX, Petr TINIAKOV, Mustapha TLIDI, Michel TYTGAT, Sophie VAN ECK, Max VANDEN BEMDEN, Pascal VANLAER.

Excusés : Riccardo ARGURIO, Barbara CLERBAUX, Fabienne De Neyn, Thomas GILBERT, Denis TERWAGNE.

1. Approbation de l'**ordre du jour** — **Vote**
Approuvé à l'unanimité
2. Approbation du projet de **procès-verbal** de la réunion du Conseil de physique du 17 septembre 2020 (*Document en annexe*) — **Vote**
Approuvé à l'unanimité
3. Approbation du projet de **procès-verbal** de la réunion du Conseil de physique extraordinaire du 10 septembre 2020 (*Document en annexe*) — **Vote**
Approuvé (1 abstention)
4. Rapport des **décisions du bureau**
 - Renouveler, du 1/10/2020 au 30/09/2022, le mandat de Monsieur Etienne Averlant en qualité de Collaborateur scientifique auprès du service de Physique des Systèmes Dynamiques (Directeur: Professeur Mustapha Tlidi)
5. Informations importantes:
 - **Report de la restructuration des comptes 1050 à 2021**

Les délais annoncés par rapport à la ponction des comptes 1050 étaient trop courts pour le Département de l'administration financière qui ne parviendra donc pas à effectuer cette restructuration. Cette action est donc reportée au printemps 2021.
 - **Budget bien-être**

Les demandes ont été collectées dans le cadre du « budget bien-être ». Pour rappel, ce budget consiste en un montant de 50000 euros (+- 13000 euros pour le Département de Physique) avait été attribué au remboursement de dépenses liées à la crise sanitaire et chaque service était en droit de faire part de certains achats au vu d'être remboursé à hauteur de 50%. Le total des dépenses revendiqués au sein de notre Département s'élève à 23000 euros. Toutes les demandes ont donc été soumises à la Faculté et une partie prioritaire a été précisée afin que tous les services concernés puissent bénéficier d'un remboursement sur base de ces priorités. Pour l'instant. aucun retour de la Faculté.

- **AEQES : visite des experts**

Dans le cadre du processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement, des visites d'évaluation continue établies par des experts sont prévues. L'une d'entre elles est planifiée pour le 15 mars 2021, en présentiel, si les mesures sanitaires le permettent bien entendu. La visite des experts consiste en une journée où trois personnes viennent sur place : Philippe MAURIN (expert pair), Dominique PAREAU (experte en gestion qualité) et Antoine GEKIÈRE (expert étudiant). Ces experts ont reçu notre rapport d'évaluation continue dans lequel on explique comment on gère les changements, quelle est la culture qualité à l'œuvre dans le Département et notre plan d'action, ils vont essentiellement discuter, soutenir ou critiquer notre plan d'action et notre gestion qualité.

- **Prérequis et table de matières**

Pour ceux qui n'ont pas encore transmis leur table des matières détaillée ainsi que leur liste de prérequis, le fichier peut être transmis à Samara (samara.hussain@ulb.be) par mail afin qu'elle le place sur le Drive.

⇒ Lien vers les fichiers sur Onedrive :

https://universitelibrebruxelles-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/samara_hussain_ulb_be/Eled4-gBFkpGrN43VNhuL1ABIFrDXv48Qa4W6eXL-skLjA?e=t5QzWR

6. Nomination, du 01/01/2021 au 30/09/2022, de Madame **Marie LAMBERT**, Licenciée en Sciences Physiques, en qualité de Maître de stage auprès de Monsieur Serge MASSAR, pour l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en physique. Etablissement d'enseignement : Athénée Royale de Nivelles — **Vote**
Approuvé à l'unanimité
7. Nomination, du 01/01/2021 au 30/09/2022, de Monsieur **Cédric DUPERON**, Licencié en Sciences Physiques, en qualité de Maître de stage auprès de Monsieur Serge MASSAR, pour l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en physique. Etablissement d'enseignement : Institut Provincial d'Enseignement Technique de Nivelles (I.P.E.T.) — **Vote**
Approuvé à l'unanimité
8. Collaborateur scientifique : Proposition d'attribuer, du 1/10/2020 au 30/09/2022, le mandat de collaborateur scientifique à Monsieur **Olivier Lejeune** auprès du Service de Physique des Systèmes Dynamiques (Directeur : Professeur Mustapha Tlidi) — **Vote**
Approuvé à l'unanimité
9. Collaborateur scientifique : Proposition d'attribuer, du 1/10/2021 au 30/09/2023, le mandat de collaborateur scientifique à Madame **Anthea Fantina** auprès du Service de Astronomie et Astrophysique (Directeur : Professeur Alain Jorissen) — **Vote**
Approuvé à l'unanimité
10. Professeur invité : Proposition de renouveler, du 15/09/2020 au 30/09/2021, le mandat de Monsieur **Jean-Pierre Boon** en qualité de Professeur invité auprès du Service de Physique des Systèmes Complexes et Mécanique Statistique (Directeur : Professeur P. Gaspard) — **Vote**
Approuvé à l'unanimité

- 11.** Approbation de composition du Jury de Thèse de Mlle **Elizabeth Starling** « *Detection and Mitigation of Propagating Electrical Discharges Within the Gas Electron Multiplier Detectors of the CMS Muon System for the CERN HL-LHC* ». Dates provisoires : privée 27/11, publique 14/12 — **Vote**

Proposition:

- Barbara Clerbaux (ULB), Présidente
- Gilles De Lentdecker (ULB), Promoteur
- Laurent Favart (ULB), Secrétaire
- Eraldo Oliveri (CERN)
- Archana Sharma (CERN)
- Michael Tytgat (UGhent)

Approuvé à l'unanimité

- 12.** Approbation de composition du Jury de thèse de Mr **Diego Beghin** "*Search for new high mass resonances or quantum black holes decaying to lepton flavor violating final states with the CMS detector*". La défense privée est prévue début décembre et la publique mi-décembre - **Vote**

Proposition:

- Maria Cepeda (CIEMAT)
- Christophe Delaere (UCL)
- Thomas Hambye (ULB)
- Pascal Vanlaer (ULB), Président
- Laurent Thomas (ULB), Secrétaire
- Barbara Clerbaux (ULB), Promotrice

Approuvé à l'unanimité

- 13.** Discussion sur le nombre d'heures associées à 1 ECTS

(Les changements potentiels ne seraient applicables que lors de l'année académique 2022-23)

Simone Napolitano souhaiterait démarrer une discussion afin de réfléchir à réduire ou à uniformiser le nombre d'heures de théorie/exercices pour tout le Département, en cohérence avec les autres Départements de la Faculté. Il relate qu'en Master, certains cours de 5ECTs comportent 48 heures qui correspondent à la somme entre 36 heures de théorie et 12 heures d'exercices. Tandis qu'en Bachelier, un cours de 5 ECTS peut correspondre à un cours de 60 heures représentant la somme entre théorie et exercices. Ces 60 heures impliquent, d'un point de vue pratique, que nos cours sont plus simples que dans d'autres sections. En effet, pour la Faculté, 1ECTs équivaut à 25 heures de travail total (présentiel et chez soi) d'un étudiant. Si nous dispensons plus d'heures en présentiel par ECTS, c'est qu'ils doivent passer moins de temps à le préparer. Ce message est probablement erroné.

Pierre Gaspard intervient en affirmant qu'il s'agit d'une dérive actuelle de minimisation du nombre d'heures. Les heures d'étude de l'étudiant n'ont jamais été incluses. 1ECTs équivaut à 12 heures prestées par l'étudiant pour suivre le cours, indépendamment des heures d'études, à savoir que cela inclut les heures de cours théorique, les heures d'exercices, les heures de travaux pratiques ainsi que les heures de travaux personnels, en excluant toutefois les heures d'études qui n'ont jamais été prises en compte.

En effet cette information est précisée dans une correspondance envoyée en décembre 2009 « [...] il n'y a plus de liaison stricte entre le nombre d'heures et le nombre d'ECTS à condition de ne pas dépasser la limite 12 heures/ECTS. De plus les travaux personnels ne sont plus mentionnés au programme des cours. Donc un cours de 5 ECTS peut être présenté au programme comme comportant 12 h de théorie et 24h de labos. Il est sous-entendu qu'il comporte également une part de travaux personnels (étude du cours, travaux suggérés par le titulaire etc...). C'est la raison pour laquelle les ECTS et les heures sont repris dans le programme. Donc, si vous le désirez, le cours XYZ de 5 ECTS pourrait être présenté avec 24h de théorie et 24h de labos (sous-entendu 1 ECTS de travaux personnels). »

Sophie Van Eck intervient à son tour en insistant sur l'importance de distinguer le travail personnel et la charge de l'étudiant à domicile. On ne peut absolument pas comptabiliser le travail des étudiants à la maison car ce serait la porte ouverte à toutes les récriminations. En effet, certains étudiants sont plus rapides que d'autres et il est impossible de quantifier cela. En revanche, un travail personnel soumis par le titulaire et dont la charge de travail peut être clairement évaluée doit être pris en compte.

Une solution serait de réécrire la distribution des exercices/théorie/labos/travaux personnels en termes d'ECTs. Dans les prochains mois, une réforme pourrait être envisagée afin de rendre notre programme plus structuré.

14. Divers

a) Activités des labos en présentiel (PHYS-F-210)

Juan Antonio Aguilar et Stéphane Clemmen nous informent que des discussions ont été entamées au sujet des labos qui sont actuellement encore dispensés en présentiel.

Au vu des dernières décisions fédérales et des risques de contamination qui ne sont pas négligeables, il a été décidé d'éliminer les deux grosses manip qui auront lieu la semaine prochaine, manip impliquant que tous deux doivent rester chacun dans un local avec 6 étudiants. Une réduction de l'activité va donc probablement avoir lieu mais l'activité ne sera pas totalement supprimée.

Max Vanden Bemden soutient que la question mériterait également d'être posée pour les autres labos (par exemple : PHYS-F-110 ou PHYSF205), labos dispensés à des groupes de +- 50 étudiants. Au vu de la taille de ce labo, il est légitime de soumettre la question.

Pascal Vanlaer suggère alors de contacter Michele Sferrazza, coordinateur, à ce sujet.

Simone prévient qu'il faudrait envisager le balancement des labos de BA3 en distanciel pour le second semestre. En cas de distanciel imposé, il faudra alors prévoir potentiellement d'autres activités.

b) Renouvellement mandat d'assistant

Max Vanden Bemden doit être renouvelé et pour ce faire, le vote du Département qui approuve ce renouvellement doit être établi. Cependant, la deadline est fixée au 16 novembre 2020 et le prochain Conseil n'a lieu qu'en décembre.

Petr indique qu'en cas d'urgence, le vote peut être approuvé par le Bureau.

c) Attestation de présence sur site

Informations reçues par les autorités après le Conseil du 5/11 :

Dans le cas où votre présence sur site est requise, elle se poursuit dans le respect de toutes les mesures sanitaires, et ce en vue d'assurer la continuité des missions de votre service. Conformément à la réglementation, vous devrez être en possession d'une **attestation de présence sur site**. L'analyse des besoins et la mise en place des mesures de sécurité est sous la responsabilité des SH-RO. En cas de difficultés relatives à la mise en œuvre de ces dispositions, il y a lieu de prendre contact avec votre hiérarchie.

Petr Tiniakov (Président) et **Mustapha Tlidi** (vice-Président)